



**DECLASSIFIÉ<sup>1</sup>**

**AS/Mon(2017)22rev**

17 octobre 2017

fmondoc22rev\_2017

Or. angl.

**Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**

**Dialogue postsuivi avec «l'ex-République yougoslave de Macédoine»**

**Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Skopje (30 mai-1<sup>er</sup> juin 2017)**

Corapporteurs: M<sup>me</sup> Lise Christoffersen, Norvège, SOC, et M. Valeriu Ghiletschi, République de Moldova, PPE/DC

**I. Introduction**

1. En notre qualité de corapporteurs de l'APCE, nous nous sommes rendus à Skopje du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour suivre les derniers développements politiques depuis notre dernière visite dans le pays, en février 2016. À l'issue de cette visite, nous avons publié une note d'information<sup>2</sup> sur la crise politique et invité instamment les autorités à mettre en œuvre les réformes attendues. À la suite de cette visite, la commission de suivi a organisé, le 15 septembre 2016 à Tirana, un échange de vues avec M. Zaev (SDSM) et M. Nikoloski (VRMO-DPMNE). L'Assemblée a également observé les élections législatives anticipées de décembre 2016.

2. Au moment de notre visite, en mai 2017, la crise politique, qui persistait depuis trois ans, était toujours en cours: des élections législatives anticipées avaient enfin eu lieu en décembre 2016, mais en raison des résultats serrés, aucun des principaux partis n'avait obtenu de majorité absolue. Aucun gouvernement n'avait été formé, ni non plus aucune coalition parlementaire. Le nouveau président du parlement venait juste d'être élu, le 27 avril, dans des circonstances contestées (voir ci-après). En conséquence, le parlement ne fonctionnait pas correctement et n'était pas en mesure de nommer une nouvelle délégation macédonienne complète auprès de l'APCE<sup>3</sup>.

3. Malgré ce contexte politique incertain, nous sommes parvenus à avoir des réunions constructives au cours de notre visite. Nous tenons à remercier les trois membres de la délégation macédonienne, ainsi que le secrétariat du parlement, pour leurs efforts visant à faciliter notre visite. Nous tenons également à remercier M<sup>me</sup> Monica Martinez, cheffe du bureau des projets du Conseil de l'Europe, et son équipe pour l'assistance fournie au cours de cette visite. Nous avons rencontré le nouveau président du parlement, M. Xhaferi, les dirigeants des groupes politiques, les membres de la délégation macédonienne auprès de l'APCE, la procureure spéciale pour les infractions liées à et émanant de l'interception illégale de communications, le président de la Cour constitutionnelle, le Conseil de la magistrature et la Cour suprême, le président de l'Association des collectivités locales, le président et les membres de la Commission électorale nationale, ainsi que des représentants des médias et de la société civile (voir programme à l'annexe 1). Nous avons également publié une déclaration (voir l'annexe 2).

<sup>1</sup> Document déclassifié par la commission de suivi lors de sa réunion du 12 octobre 2017.

<sup>2</sup> [AS/Mon \(2016\) 06 rev](#), Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Skopje, Tetovo et Gostivar (15-18 février 2016), 27 mai 2016.

<sup>3</sup> La délégation était alors composée de membres de l'APCE réélus, à savoir M<sup>me</sup> Renata Deskoska (SDSM), M. Stefan Blogoev (SDSM) et M. Vladimir Gjorchev (VRMO-DPMNE). M<sup>me</sup> Deskoska a démissionné du parlement et de l'Assemblée parlementaire après sa nomination en qualité de ministre de l'Éducation, le 1<sup>er</sup> juin 2017.

4. La présente note d'information décrit les principaux développements intervenus en Macédoine<sup>4</sup> depuis notre dernière visite de février 2016, la mise en place du nouveau gouvernement, la fin de la crise politique et les principales mesures prises par le nouveau gouvernement.

## II. Principaux développements politiques (février 2016-juin 2017)

### a. Déroulement et résultat des élections législatives anticipées de décembre 2016

5. «L'ex-République yougoslave de Macédoine» a connu une grave crise politique depuis 2014, qui s'est intensifiée après février 2015, quand le parti d'opposition SDSM a commencé à publier des conversations recueillies à l'occasion d'écoutes téléphoniques illégales et semblant révéler une corruption à grande échelle, une ingérence dans le système judiciaire, la surveillance illégale de 20 000 personnes, dont des ministres, et une présumée fraude électorale par manipulation des listes électorales et bourrage d'urnes dans certains bureaux de vote. Les représentants du parti au pouvoir VMRO-DPMNE (dirigé par le Premier ministre d'alors, M. Gruevski) avaient prétendu que les enregistrements avaient été fabriqués de toutes pièces par des services de renseignement étrangers et confiés à l'opposition pour déstabiliser le pays. La signature, en juillet 2015, de l'Accord de Przino<sup>5</sup> par les quatre principaux partis politiques, sous les auspices de l'Union européenne et des États-Unis, a permis de sortir de cette impasse.

6. Dans notre précédente note d'information, nous décrivions dans le détail les conditions dans lesquelles les élections anticipées avaient été organisées, dans le cadre de l'Accord de Przino. Des élections législatives anticipées avaient d'abord été fixées au 24 avril 2016, puis reportées au 5 juin 2016 en raison de vives protestations de l'opposition (qui dénonçait le non-respect de l'Accord de Przino).

7. Des élections législatives anticipées ont finalement été organisées le 11 décembre 2016, à la suite de la signature d'un nouvel accord<sup>6</sup>, le 20 juillet 2016. La crédibilité des listes électorales constituant, avec d'autres questions électorales, la principale pomme de discorde, l'accord de juillet 2016 posait donc des conditions complémentaires dans ce domaine, notamment:

- la modification du code électoral en matière de couverture médiatique: création d'un organisme ad hoc chargé de contrôler le respect des dispositions du code électoral relatives aux médias; nomination d'un expert à la direction de l'organisme public de radiodiffusion (MRTV); modification de la législation de manière à ce que la chaîne albanaise puisse être diffusée sur MRTV 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- la vérification et le recouplement des noms figurant sur les listes électorales: 170 000 électeurs ont été inscrits sur une liste complémentaire et 39 000 noms publiés devaient être vérifiés;
- la mise en place d'un gouvernement technique jusqu'à l'annonce des résultats des élections, avec des membres de l'opposition aux postes de ministre de l'Intérieur et de ministre du Travail et des Affaires sociales (en vue de prévenir notamment l'utilisation abusive des ressources administratives).

8. Les quatre principaux partis politiques se sont également engagés à soutenir le rétablissement du bureau de la procureure spéciale.

9. Une commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire a observé les élections anticipées du 11 décembre 2016<sup>7</sup>. Elle a en particulier souligné les problèmes suivants:

- l'inefficacité de l'organisation interne de la Commission électorale nationale (CEN), une prise de décision politisée et le raccourcissement des délais légaux;
- l'absence de transparence de certaines activités de la CEN (réunions à huis clos, pas de publication systématique des décisions);
- l'utilisation abusive des ressources administratives;
- l'exercice de pressions sur les électeurs, en particulier les fonctionnaires.

<sup>4</sup> Le terme «Macédoine» est utilisé à titre descriptif uniquement et pour des raisons de convenance du lecteur. Il ne préjuge pas de la position de l'Assemblée sur la question du nom de l'État et ne reflète pas la position du Conseil de l'Europe.

<sup>5</sup> Przino est le nom du faubourg de Skopje où l'Accord a été signé.

<sup>6</sup> Le texte de l'Accord de Przino est annexé à notre note d'information précédente, voir [AS/MON \(2016\)06rev](#) du 27 mai 2016.

<sup>7</sup> [Doc. 14238](#), Observation des élections législatives anticipées dans «l'ex-République Yougoslave de Macédoine» (11 décembre 2016) (Rapporteur: M. Stefan Schennach, Autriche, SOC), 23 janvier 2017.

10. Le rapport final de la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH (février 2017) confirme l'existence d'allégations d'intimidation d'électeurs, de coercition, de pression sur les fonctionnaires, d'achat de voix et d'utilisation abusive de ressources administratives tout au long de la campagne<sup>8</sup>.

11. Les élections législatives du 11 décembre 2016 devaient mettre un terme à une crise politique qui durait depuis avril 2014, quand l'opposition (le parti SDSM) avait contesté les résultats des élections et décidé de boycotter le parlement. Malheureusement, les nouvelles élections n'ont pas permis de dégager une majorité nette. Sur les 123 sièges du parlement, le VRMO-DPMNE a remporté 51 sièges, le SDSM 49 sièges et le parti albanais UDI 10 sièges, ce qui a nettement modifié la composition du parlement, désormais réparti comme suit<sup>9</sup>:

	Avril 2014	Décembre 2016
Coalition menée par le VMRO-DPMNE	61	51
Coalition menée par le SDSM	34	49
Union démocratique pour l'intégration (UDI)	19	10
Parti démocratique albanais (PDA)	7	2
Coalition «Alliance pour les Albanais» (AA)		3
Renouveau national démocrate (NDP)	1	
Alternative citoyenne pour la Macédoine (GROM)	1	
Mouvement BESA		5
Total	123	120

12. Fait positif, toutes les parties prenantes ont semblé accepter les résultats définitifs de ces élections anticipées.

#### **b. Développements post-électoraux**

13. Conformément à la Constitution, le Président Ivanov a chargé le dirigeant du premier parti au parlement, M. Gruevski, de former un gouvernement, ce que M. Gruevski n'a pas pu faire dans les délais (soit avant le 29 janvier 2017), en partie car dans l'intervalle, trois partis albanais avaient publié une déclaration commune demandant notamment la reconnaissance de l'albanais en tant que langue officielle et des symboles de l'État reflétant l'égalité ethnique<sup>10</sup>. Nous n'avons toutefois pas réussi à bien comprendre les raisons pour lesquelles le VRMO-DPMNE avait, à ce stade, renoncé à négocier avec son ancien partenaire de coalition albanais, l'UDI.

14. La Constitution n'indique pas expressément que le Président doit, à défaut, se tourner vers le deuxième plus grand parti. Le Président n'a donc pris aucune mesure dans ce sens, malgré les appels des partenaires internationaux. Quand bien même le chef du SDSM, M. Zaev, indiquait avoir recueilli les signatures de 67 députés du SDSM et de l'UDI acceptant de former une coalition, le 1<sup>er</sup> mars, le Président Ivanov a refusé de lui octroyer le mandat nécessaire, invoquant la protection de la souveraineté et de l'intégrité du pays. En l'absence de coalition parlementaire, le parlement n'a pas pu élire son président.

15. Les différents groupes politiques sont finalement convenus de constituer une commission des candidatures/nominations chargée d'organiser l'élection du président du parlement. Toutefois, les 51

<sup>8</sup> Mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH, [Rapport final](#) des élections législatives anticipées du 11 décembre 2016, 28 février 2017.

<sup>9</sup> Sur les 123 députés du parlement, 120 sont élus sur la base d'un scrutin proportionnel, dans six districts électoraux, et 3 députés sont élus au système majoritaire à l'occasion d'un scrutin à un tour, respectivement dans trois districts à l'étranger (Europe et Afrique, Amérique du Nord et du Sud, Australie et Asie) (article 4, paragraphe 2, du code électoral de 2014) <http://www.legislationline.org/topics/country/31/topic/6>). Cependant, des modifications ont été apportées au code électoral qui annulent la procédure électorale à l'étranger pour les élections de décembre 2016.

<sup>10</sup> Trois partis albanais (UDI, PDA et AA) se sont réunis à Tirana sous l'égide du Premier ministre M. Rama et ont publié, le 7 janvier 2017, une «déclaration commune des partis politiques albanais en République de Macédoine», dans laquelle ils s'accordent sur plusieurs questions ayant trait à la langue, aux drapeaux et aux symboles, au renforcement de l'État de droit et au soutien à un travail impartial de la procureure spéciale – condition de leur participation à tout gouvernement. Pour les partis albanais, ce texte est conforme à la Constitution et à l'Accord-cadre d'Ohrid. La déclaration dans son intégralité peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.bdi.mk/en/lajmi.php?id=5768>. Le VRMO-DPMNE a par la suite désigné cet accord sous le nom d'«Accord de Tirana».

députés du principal parti, le VRMO-DPMNE, se sont inscrits et ont fait de l'obstruction parlementaire quand le président par intérim a autorisé les réponses mutuelles entre députés. Cette attitude a considérablement retardé (sinon empêché) l'élection d'un président. L'opposition l'a qualifiée de contraire au règlement intérieur, les débats ne portant pas sur la nomination des membres de la commission, mais sur la politique générale et notamment l'«Accord de Tirana». Le débat a duré 21 jours.

### **c. Élection du président et violences au sein du parlement**

16. Le 27 avril 2017, face à l'obstruction parlementaire persistante, le SDSM et l'UDI ont organisé une session parallèle afin d'élire Talat Xhaferi nouveau président du parlement. Vétéran du parti UDI, M. Xhaferi est le premier Albanais à occuper ce poste. Son élection a immédiatement été saluée par l'Union européenne et les États-Unis.

17. En réaction, des centaines de partisans nationalistes qui manifestaient devant le parlement depuis plusieurs jours ont encerclé et pris d'assaut le bâtiment. Une centaine de personnes, dont des députés, ont été blessées, certaines d'entre elles assez gravement, notamment le chef de l'Alliance pour les Albanais, M. Sela (roué de coups et traîné dans les couloirs), et le chef du SDSM, M. Zaev. Plusieurs hommes masqués figuraient parmi les manifestants, ainsi qu'un membre des services de renseignement serbes, selon certaines informations.

18. Le président du parlement nous a informés qu'une enquête avait été ouverte au sujet de cet incident. Les photographies montrent que les manifestants n'ont pas rencontré beaucoup de résistance de la part des policiers postés à l'extérieur du bâtiment. Le 21 mai 2017, le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il engagerait des procédures disciplinaires à l'encontre de 17 policiers, suspendus temporairement notamment pour ne pas avoir réagi de manière appropriée et avoir agi contrairement à la loi sur la police, au guide d'intervention de la police, aux instructions en matière de comportement et de relations mutuelles entre les policiers et au code de déontologie de la police<sup>11</sup>. Le 23 mai, le tribunal pénal de Skopje a prononcé des peines avec sursis à l'encontre de neuf personnes ayant pris part aux violences perpétrées le 27 avril au sein du parlement<sup>12</sup>.

19. Au cours de notre visite, nous avons rencontré des représentants du «Mouvement macédonien commun», au premier rang des manifestations qui ont duré 80 jours au total. Ces personnes auraient fomenté les attaques d'avril contre le parlement. Nos interlocuteurs ont nié être impliqués dans ces attaques. S'il ne nous appartient pas de statuer sur la crédibilité de ces affirmations, force est de reconnaître que leur réticence manifeste à accepter les Albanais est particulièrement préoccupante. Cette attitude illustre le grave problème des conflits ethniques qui touche «l'ex-République yougoslave de Macédoine», mais aussi le reste des Balkans, et qui pourrait avoir un effet dévastateur sur la lutte pour la démocratie dans l'ensemble de la région.

20. Il semblerait que six députés du VMRO-DPMNE aient aidé les attaquants; certains ont ouvert les portes de l'entrée principale du bâtiment depuis l'intérieur, tandis que d'autres ont indiqué la voie vers la salle de presse où les membres du SDMS tenaient leur réunion – faits apparemment corroborés par les enregistrements vidéo<sup>13</sup>. D'après M. Zaev, si ces personnes n'étaient pas intervenues, les actes de violence auraient pu être évités. Au moment de notre visite, aucune procédure n'avait été engagée contre les députés qui ont ouvert les portes d'entrée du parlement et laissé les manifestants pénétrer à l'intérieur.

21. M. Gruevski, chef du VRMO-DPMNE, a publiquement condamné les violences le même jour, appelant à un apaisement des tensions et à des poursuites officielles contre les responsables de ces actes. Nous avons noté que M. Zaev a exprimé son intention de surmonter cet incident. Il a également été mentionné que notre collègue de l'APCE, M. Gjorchev, du VRMO-DPMNE, est intervenu pendant l'assaut pour protéger ses collègues de l'opposition contre toute agression.

22. Nous avons publié une déclaration condamnant les attaques violentes et inacceptables contre les parlementaires, rappelant que la violence n'a pas de place dans une démocratie<sup>14</sup>. Nous avons appelé tous les partis et acteurs politiques à ne pas attiser les tensions et à faire preuve de responsabilité, en

<sup>11</sup> Déclaration du ministère de l'Intérieur, département du contrôle interne et des normes professionnelles, voir: <http://www.mia.mk/en/Inside/RenderSingleNews/289/133704418>.

<sup>12</sup> <http://www.balkaninsight.com/en/article/video-shows-macedonian-mps-assisting-parliament-assailants-05-23-2017>.

<sup>13</sup> Les enregistrements vidéo de l'intérieur du bâtiment montrent que des personnes présentes à l'intérieur ont laissé entrer les manifestants. Voir: <http://www.balkaninsight.com/en/article/video-shows-macedonian-mps-assisting-parliament-assailants-05-23-2017>.

<sup>14</sup> «Les rapporteurs condamnent la violence au Parlement de Skopje et appellent les partis politiques à trouver un accord politique», 28 avril 2017.

encourageant le dialogue et en ouvrant la voie à une solution politique pacifique. Nous avons rappelé que le président du parlement et le gouvernement doivent être désignés grâce à un dialogue politique, conformément au choix exprimé par les électeurs et aux principes démocratiques. Nous avons également souligné que les citoyens méritent que leurs intérêts et leurs attentes soient traités dans la dignité et le calme, à savoir lancer les réformes urgentes et nécessaires que nous avons préconisées pour garantir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, pour le bien de tous les citoyens.

#### **d. Formation d'un nouveau gouvernement**

23. Le 17 mai 2017, à la suite de pressions exercées par l'Union européenne et les États-Unis, le Président Ivanov s'est résolu à mandater M. Zaev, chef du principal parti d'opposition et deuxième parti au parlement (SDMS), pour former un gouvernement. M. Zaev est parvenu à un accord avec le Président de la République et s'est engagé à respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité du pays.

24. Nous avons rencontré M. Zaev quelques heures avant l'approbation de la composition du nouveau gouvernement par le parlement et sa nomination au poste de Premier ministre. Il s'est engagé à préparer les réformes nécessaires dans les plus brefs délais, dans l'intérêt de la population de Macédoine. Il a déclaré qu'il inviterait le parti VMRO-DPMNE, désormais dans l'opposition, à participer aux processus législatifs exigeant une majorité aux deux tiers, voire une majorité simple, au parlement.

25. Nous avons également rencontré des membres du BESA, un nouveau parti politique qui est parvenu à remporter cinq sièges au parlement. BESA s'opposait fortement à la nomination de membres de l'UDI dans le prochain gouvernement, certains d'entre eux étant mis en examen dans des affaires de corruption présumée. Le parti avait néanmoins l'intention de soutenir les réformes et les initiatives d'importance pour la communauté ethnique albanaise et celles visant à lutter contre la corruption.

26. Le PDA était sceptique quant à une participation de l'UDI au nouveau gouvernement et condamnait la manière dont le président du parlement avait été élu. Tout en estimant que l'UDI n'avait pas défendu les droits des Albanais dans le cadre de la coalition précédente avec le VMRO-DPMNE, le PDA était prêt à soutenir la nouvelle coalition, à condition que la langue albanaise soit érigée en langue officielle de l'État et que les investissements directs étrangers soient accrus dans la partie occidentale du pays [peuplée d'Albanais]. Le PDA a expliqué que son objectif était de réaliser pleinement l'égalité de la communauté albanaise, c'est-à-dire d'en faire une minorité nationale, et d'assurer une répartition égalitaire des fonds au niveau régional.

27. L'Alliance pour les Albanais (AA) (une scission de l'UDI) semblait pour sa part avoir des exigences politiques plus poussées, attendant du gouvernement qu'il adopte une loi sur les langues reconnaissant l'Albanais comme la deuxième langue officielle et qu'il accorde l'autonomie aux régions albanaises. L'AA subordonnait son soutien à la réalisation des droits politiques de la minorité albanaise, à l'égalité effective et à la réparation des injustices et la fin de l'exploitation des Albanais, selon les termes de M. Sela, chef de l'AA.

28. Le 1<sup>er</sup> juin 2017, le gouvernement a été approuvé par le parlement par 62 voix contre 44 et cinq abstentions. La nouvelle coalition au pouvoir est composée de 49 députés du SDSM, 10 députés de l'UDI et trois députés de l'AA. Le Premier ministre Zaev a constitué un gouvernement composé de cinq vices-premiers ministres, 15 ministres et sept ministres sans portefeuille. Treize membres du gouvernement ont été proposés par le SDSM (dont deux ministres sans affiliation politique), six par l'UDI, deux par l'AA et quatre par des partenaires de coalition plus petits du SDSM.

29. Les cérémonies de passation des pouvoirs ont été marquées par une attaque perpétrée contre l'ancien ministre de la Santé (VMRO-DPMNE) Nikola Todorov: deux coups de pistolet ont été tirés alors qu'il entrait dans le ministère, mais il n'a pas été touché. Il est rapidement apparu que le tireur, immédiatement arrêté, avait agi pour des raisons personnelles<sup>15</sup>. L'attaque a été condamnée à la fois par le VMRO-DPMNE et par les partis du SDMS.

### **III. Défis à relever par les nouvelles autorités**

30. Le nouveau gouvernement devra relever une série de défis afin de remédier à la situation et de se conformer à ses obligations. Dans son rapport d'activité de novembre 2016, la Commission européenne indiquait que dans l'ensemble, les atteintes à la démocratie et à l'État de droit s'étaient poursuivies, sous

<sup>15</sup> Il s'agirait du grand-père d'une petite fille de neuf ans décédée en 2015 alors qu'elle attendait un traitement à l'étranger qui nécessitait l'approbation du ministère de la Santé.

l'effet notamment de l'appropriation d'institutions telles que les organes judiciaires, les organismes de réglementation et les médias. Le pays souffrait d'une culture politique clivante et d'une absence de capacité de compromis. Dans des domaines essentiels, les petits intérêts partisans continuaient de l'emporter sur les intérêts du pays et de ses citoyens. Le gouvernement devait rétablir sa crédibilité en engageant des réformes vigoureuses, en organisant des élections crédibles et en respectant l'ensemble de ses obligations contractées en vertu de l'Accord de Pržino. L'Accord-cadre d'Ohrid devait être réexaminé en toute transparence et de manière inclusive et toute recommandation découlant de ce processus doit être mise en œuvre<sup>16</sup>.

31. L'intégration euro-atlantique demeurera une priorité pour les nouvelles autorités et exigera de mettre en œuvre des réformes, avec le soutien des principaux partis d'opposition (étant donné que les lois fondamentales doivent être adoptées par le parlement à la majorité des deux tiers). Nous devons également rencontrer l'ancien Premier ministre, M. Gruevski, mais comme il devait également être présent au parlement, nous avons rencontré notre ancien collègue, M. Nikoloski, ainsi que l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Poposki. Ils envisageaient à peine – et ce n'est pas peu dire – la possibilité de coopérer avec le nouveau gouvernement afin de lancer les réformes attendues et de remplacer leurs représentants fidèles à des fonctions centrales dans les médias et la justice. En revanche, il serait inacceptable que ces personnes soient remplacées par d'autres membres «loyaux» de la nouvelle coalition au pouvoir.

32. Parmi les premières mesures annoncées par le nouveau gouvernement figurent la suppression de l'examen d'État externe annuel pour les élèves du primaire et du secondaire, l'augmentation du salaire mensuel minimum de 9 000 à 12 000 denars [soit environ 200 euros], l'assainissement budgétaire et la mise en place d'un impôt progressif.

33. Au cours de notre visite, nous nous sommes également penchés sur plusieurs autres questions directement pertinentes pour le dialogue postsuivi.

#### **a. Le scandale des écoutes téléphoniques: situation actuelle**

34. Au cours de notre réunion avec la procureure spéciale Katica Janeva, nous avons été informés de l'état d'avancement de l'enquête liée à l'interception illégale de communications. Ses conditions de travail se sont améliorées depuis notre dernière visite. La procureure spéciale espérait que la durée de son mandat (au cours duquel de nouveaux chefs d'inculpation peuvent être ajoutés) serait étendue car celui-ci devait expirer fin juin 2017, mais le parlement n'a pas accédé à sa demande. Katica Janeva nous a informés que son institution avait à ce jour pu traiter 45 % seulement des matériels, dont seulement un millier de conversations (à l'exclusion des conversations privées) servait de base d'enquête. Elle espérait pouvoir dresser les actes d'accusation dans toutes les affaires au plus tard le 15 septembre 2017. Elle nous a informés des 18 enquêtes diligentées, notamment dans l'affaire «Titanic», liée à des irrégularités électorales présumées. À ce stade, deux mises en examen faisaient l'objet de procédures en référé, une avait été transmise au tribunal pour approbation et trois nouvelles affaires avaient été ouvertes. En ce qui concerne l'affaire relative à la vente de biens publics en faveur du parti alors au pouvoir, le VRMO-DPMNE, via une entité juridique privée<sup>17</sup>, la procureure spéciale a regretté que ses 12 demandes de gel d'avoirs introduites devant les tribunaux aient été rejetées pour «manque de preuves», alors que, selon elle, il s'agissait vraisemblablement de blanchiment de capitaux.

35. La procureure spéciale s'est plainte du manque de coopération des tribunaux ordinaires, qui ont rejeté la plupart de ses demandes, et de la non-comparution des personnes convoquées par elle. Son bureau subit également des attaques permanentes de la part des procureurs, de la Cour suprême et du procureur général, qui n'ont cessé de saper son autorité. Elle a regretté que la Cour suprême n'ait pas rendu rapidement de décisions sur ses demandes procédurales (contrairement à celles du procureur général). Elle soupçonnait une ingérence indue du procureur général dans les affaires dont elle était chargée. Elle a en outre souligné la difficulté à faire admettre les enregistrements téléphoniques comme des preuves recevables par les juridictions pénales ordinaires, la Cour d'appel ou la Cour suprême, ce qui pouvait à terme entraver ses activités.

<sup>16</sup> «Independent regulatory, supervisory and advisory bodies were not able to carry out their functions proactively, effectively and free from political pressure, leading to limited oversight of the executive», document de travail des services de la Commission, rapport 2016 sur «l'ex-République yougoslave de Macédoine», 9 novembre 2016, [SWD\(2016\) 362 final](#).

<sup>17</sup> Dans l'affaire dite «Talir», la procureure spéciale soupçonne 11 membres du parti VMRO DPMNE de blanchiment de capitaux et d'abus de fonction, concernant, selon les allégations, 4,9 millions d'euros de dons illicites au parti entre 2009 et 2015, utilisés par la suite pour l'acquisition de biens immobiliers, le paiement de dépenses du parti et de nuits d'hôtel et la réalisation d'enquêtes publiques notamment. Voir: <http://www.balkaninsight.com/en/article/macedonia-prosecution-suspects-former-pm-of-money-laundering-05-22-2017#sthash.L1Tkz8wU.dpuf>.

36. La procureure spéciale a également plaidé en faveur d'une amélioration de la législation relative aux lanceurs d'alerte, de manière à ce que les conversations enregistrées de manière illicite mais revêtant un intérêt public soient considérées comme des éléments de preuve recevables par les tribunaux ordinaires et les juridictions supérieures. La question a été examinée par la Commission de Venise dans son avis de 2016<sup>18</sup>. Elle a recommandé une révision approfondie de la loi sur la vie privée, qui poursuit «un but légitime mais n'équilibre pas de façon satisfaisante le droit à la vie privée et l'intérêt du public à être informé.». La Commission de Venise a recommandé d'améliorer la loi sur les lanceurs d'alerte pour «lever toute ambiguïté concernant la définition des données couvertes par cette loi» et de veiller à ce que la loi sur la vie privée autorise «la publication de données portant sur des sujets d'intérêt général avec quelques exceptions étroitement définies, notamment en cas de révélation publique d'informations concernant des aspects intimes de la vie privée et familiale». Elle a également recommandé d'énoncer plus clairement «l'obligation, dans la loi sur la vie privée, de remettre les données à une institution nouvellement créée, le Procureur spécial; cette obligation ne devrait pas exclure la publication de données touchant à des questions d'intérêt général, et il convient d'allouer au Procureur spécial le mandat, les pouvoirs, les moyens et le personnel nécessaires au bon accomplissement de sa mission»<sup>19</sup>. La procureure spéciale avait bon espoir que la loi sur les lanceurs d'alerte, nécessitant une adoption à la majorité simple, puisse être modifiée par le parlement pour améliorer son travail et renforcer la protection des témoins.

37. Le 15 septembre 2017, la procureure spéciale a annoncé que le contenu d'environ 425 000 fichiers audio (c'est-à-dire 70 %) issus des enregistrements illicites avait été analysé, conduisant à 18 mises en examen de 120 personnes, dans 19 affaires<sup>20</sup>. En notre qualité de rapporteurs, nous espérons que la procureure spéciale sera à même de remplir et d'achever sa mission et que sa position sera renforcée dans le système judiciaire actuel.

#### **b. Législation électorale et administration des élections**

38. Dans des rapports d'observation précédents, les observateurs de l'APCE ont mis au jour plusieurs lacunes dans le fonctionnement de la Commission électorale nationale (CEN, voir ci-dessus). Lors de notre visite en 2016, nous avons souligné les entraves, tant techniques que politiques, au bon fonctionnement de la CEN, chargée de mettre à jour les listes électorales, une des questions les plus controversées en ce qui concerne les élections.

39. Cette fois-ci, nous avons de nouveau rencontré les membres de la Commission électorale nationale, qui ont véhiculé un message positif concernant leurs activités. Selon eux, la nouvelle composition de la CEN (six personnes nommées par les quatre principaux partis politiques et trois membres indépendants) lui confère une dimension moins politique. Un nouveau plan stratégique pour 2017-2020 a été adopté en mai 2017.

40. Cela étant, nous avons cru comprendre que la CEN demeure l'objet d'ingérences politiques dans ce pays fortement polarisé, selon des lignes politiques mais aussi ethniques. L'influence des partis politiques sur cette commission demeure une source de tension et pourrait compromettre ses activités.

41. Une experte de la Commission de Venise apportait une assistance à la CEN au titre d'un programme d'assistance technique de longue durée (mars-juin 2017) s'inscrivant dans le cadre de la «Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie»<sup>21</sup> mise en place en vue des élections municipales prévues pour mai 2017. Au cours de notre visite, un atelier sur le règlement des conflits électoraux était organisé à Skopje. Cet atelier a débouché, le 5 juillet 2017, sur l'adoption à l'unanimité d'un nouveau règlement intérieur et d'un règlement sur les procédures de traitement des plaintes par la CEN.

42. Les membres de la CEN ont salué l'assistance fournie par la Commission de Venise. Ils se sont félicités du fait que la CEN sera la seule habilitée à gérer les listes électorales et ont exprimé l'espoir de recevoir une formation plus poussée en TI sur la gestion de la base de données électorale. L'assistance de longue durée fournie par la Commission de Venise se poursuit en vue de la tenue des élections locales, prévues pour octobre 2017.

<sup>18</sup> Avis relatif à la loi sur la protection de la vie privée et à la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, adopté par la Commission de Venise à sa 106<sup>e</sup> session plénière (Venise, 11-12 mars 2016), [CDL-AD\(2016\)008](#).

<sup>19</sup> [CDL-AD\(2016\)008](#), paragraphe 99.

<sup>20</sup> <http://www.mia.mk/en/Inside/RenderSingleNews/323/133859063>.

<sup>21</sup> La «Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie» est un programme joint financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier.

**c. Démocratie locale**

43. «L'ex-République yougoslave de Macédoine» aurait dû organiser des élections locales durant la première quinzaine de mai 2017. Toutefois, en raison de l'impasse concernant l'élection du président du parlement (qui convoque les élections), les délais nécessaires pour organiser les élections locales avaient tous expiré. Nous avons rencontré plusieurs représentants de l'Association des collectivités locales (ZELS), dont son président et maire de Skopje, M. Trajanovski (VRMO-DPMNE), et ses vices-présidents Nevzat Bejta, maire de Gostivar (UDI), et Zoran Damjanovski, maire de Kumanovo (SDSM). Leur mandat avait alors officiellement expiré depuis le 15 mai 2017. Ils attendaient avec impatience une modification du code électoral permettant de proroger les mandats des maires et des conseillers municipaux, à défaut de quoi les collectivités locales perdraient leur compétence pour les principales tâches et activités nécessaires à leur bon fonctionnement. Ils regrettaient que la succession d'élections – présidentielle et législatives (anticipées) – depuis 2013 ait mis les maires sous pression. En raison de la crise politique en cours depuis trois ans, la substance même de la décentralisation avait été perdue. Interrogés sur leurs attentes à l'égard du nouveau gouvernement, les trois maires ont mentionné l'élargissement des compétences des collectivités locales, une décentralisation et des capacités accrues en matière budgétaire et une mise en œuvre juste et équitable de la loi sur le développement égal des régions.

44. Le 10 mai 2017, la Cour constitutionnelle a rendu à l'unanimité une décision selon laquelle elle s'abstenait d'examiner les initiatives visant à abroger deux articles de la loi sur l'autonomie locale et du code électoral afin de proroger le mandat des maires et des conseillers municipaux jusqu'à la tenue des élections locales, considérant qu'une telle prérogative relevait du pouvoir exclusif du législateur.

45. Le 1<sup>er</sup> juin 2017, au titre d'une procédure rapide, le parlement a modifié le code électoral pour reporter les élections locales à la première quinzaine du mois d'octobre 2017 et proroger les mandats des maires et conseillers municipaux en place jusqu'à ces élections. Le 6 août 2017, le président du parlement Talat Xhaferi a convoqué des élections locales pour le 15 octobre 2017. Le parlement a modifié le code électoral le 11 septembre 2017 de manière à permettre au mouvement BESA (la quatrième force politique au parlement) d'être représenté par un membre à la CEN, en amont des élections locales.

46. 45 maires (sur 81) ont été élus à l'issue du premier tour qui s'est tenu le 15 octobre, dont 37 du parti SDSM, 3 du VRMO-DPMNE et 2 du DUI. Un second tour sera organisé le 29 octobre, y compris dans la capitale Skopje. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé ces élections. La mission internationale d'observation des élections a noté que ces élections se sont tenues dans un environnement compétitif. Les candidats ont, en général, été en position de faire campagne sans restrictions, et, dans l'ensemble, dans le respect des libertés fondamentales. Des allégations crédibles d'achat de votes, de pressions sur les électeurs et de cas isolés de violence ont toutefois été notées durant la période pré-électorale. La mission a conclu qu'« en dépit de difficultés d'organisation, l'administration électorale a veillé à ce que les électeurs étaient en mesure d'exercer leur droit de vote. Le jour des élections s'est déroulé en bon ordre, bien que quelques irrégularités procédurales aient été observées »<sup>22</sup>.

47. Dans nos rapports précédents, nous avons mis l'accent sur le rôle clé de la décentralisation pour la bonne gouvernance au niveau local et la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid. Le bon déroulement des élections locales, qui seront âprement disputées en particulier parmi les partis albanais, serait un premier pas dans la bonne direction et un test crucial pour le pays. Le nouveau gouvernement sera tenu de réviser la législation et de veiller à ce que toutes les communes soient en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

**d. Réforme du pouvoir judiciaire**

48. La réforme, et notamment la dépolitisation, du système judiciaire constitue l'une des questions les plus urgentes et fait l'objet d'un examen approfondi dans le rapport dit Priebe<sup>23</sup> et dans les priorités de réformes urgentes proposées en 2015 par des experts de haut niveau de la Commission européenne et actualisées en septembre 2017.

49. Au moment de notre visite, M. Zaev envisageait de lancer une réforme radicale du système judiciaire en organisant la réélection générale de tous les magistrats. Cette proposition a suscité de vives réactions.

<sup>22</sup> Déclaration de la Mission internationale d'observation des élections sur les résultats et conclusions préliminaires, Elections municipales du 15 octobre 2017, <http://www.osce.org/odihr/elections/fyrom/350136?download=true> (traduction non officielle).

<sup>23</sup> Voir: [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/news\\_corner/news/news-files/20150619\\_recommendations\\_of\\_the\\_senior\\_experts\\_group.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/news_corner/news/news-files/20150619_recommendations_of_the_senior_experts_group.pdf).

Nous avons rencontré les présidents de la Cour constitutionnelle et du Conseil de la magistrature, qui ont tous deux souligné que les quelques juges et procureurs n'ayant pas respecté les normes éthiques ou ayant eu un comportement non professionnel devaient effectivement être démis de leurs fonctions, mais que la réélection de l'ensemble des juges et des procureurs serait inconstitutionnelle en vertu de la Constitution actuelle. Tous les juges sont inamovibles et le Conseil de la magistrature ainsi que le Conseil des procureurs – dont certains membres ont été nommés par le parlement – ont été créés en 2008 afin de réglementer la nomination des juges et des procureurs. Une réforme aussi radicale ne semble ni réaliste (étant donné qu'elle exigerait une majorité aux deux tiers au parlement, ce que M. Zaev ne possède pas), ni recommandée selon nous. Nos interlocuteurs ont proposé d'autres moyens de renforcer l'indépendance de la justice, par exemple par des systèmes de vérification des magistrats et par l'élimination de toute ingérence politique induite dans le système judiciaire. Nous avons indiqué que l'expérience de la Commission de Venise pourrait être très utile à cet égard.

50. Pour le président de la Cour suprême (également président du Conseil de la magistrature), la corruption dans le système judiciaire était plus une affaire de perception du public dans une société polarisée qu'une réalité. Il a estimé que le financement du budget de la justice par l'État créait un lien de dépendance entre les juges et l'exécutif et plaçait les juges dans une position subordonnée par rapport aux procureurs et aux procureurs spéciaux. M. Vangelovski espérait que la voix des juges serait entendue dans le cadre des prochaines réformes attendues. Selon lui, la législation actuelle ne permet pas de garantir que l'exécutif cesse d'exercer des pressions sur le pouvoir judiciaire. Il a rejeté les allégations selon lesquelles le système judiciaire serait totalement corrompu, mais a reconnu que les activités des juges pourraient être réexaminées, tout en précisant que les réformes devaient associer les juges pour pouvoir porter leurs fruits.

51. Plusieurs interlocuteurs ont également contesté l'existence même de l'institution du procureur spécial. Le président de la Cour constitutionnelle nous a informés que la loi établissant cette institution était contestée et que le recours en question était pendant devant la Cour constitutionnelle<sup>24</sup>. Tout en soulignant que cette institution avait été créée à la suite de l'accord politique conclu à Przino, en 2015, il a observé que les députés et les médias s'interrogeaient sur la constitutionnalité de cet organe judiciaire spécial, qui n'est pas mentionné dans la Constitution. Il a fait allusion à d'autres solutions possibles, notamment la création d'un tribunal spécialisé au sein du tribunal ordinaire de Skopje, à l'image du tribunal spécialisé qui existe déjà en matière de crime organisé. Le président du Conseil de la magistrature a également contesté le fondement constitutionnel de l'institution du procureur spécial. Les deux ont souligné que cette institution bénéficiait d'excellentes conditions matérielles (notamment une rémunération élevée pour la procureure spéciale), mais que les preuves et les actes d'accusation présentés étaient de piètre qualité, d'où le rejet des affaires par les tribunaux. Pour le président du Conseil de la magistrature, les juges ordinaires et les procureurs sont hautement qualifiés et n'ont pas besoin de formation supplémentaire.

52. Compte tenu des réformes attendues dans le domaine judiciaire, nous avons fortement encouragé les autorités macédoniennes à tirer parti de l'expertise de la Commission de Venise pour reconfigurer son système judiciaire de manière à intégrer les normes du Conseil de l'Europe.

#### **e. Médias**

53. La question de la liberté et de l'indépendance des médias a été évoquée avec les autorités et les représentants des médias. Dans son Classement mondial de la liberté de la presse 2017, Reporters sans frontières classe «l'ex-République yougoslave de Macédoine» derrière tous les autres pays des Balkans, au 111<sup>e</sup> rang<sup>25</sup>. Dans nos rapports précédents, nous avons mis en lumière l'ingérence politique induite dans les médias et le contrôle politique de ces organes.

54. Les représentants des médias et des ONG ont souligné la nécessité de rétablir la liberté des médias. Si des progrès ont été relevés concernant le fonctionnement de l'Agence audiovisuelle, des problèmes urgents demeurent, à l'instar des agressions à l'égard de journalistes<sup>26</sup> et de l'absence de décisions de justice condamnant de tels actes (ce qui favorise un climat d'impunité pour leurs auteurs). Le financement public des médias demeure également problématique, malgré quelques améliorations depuis 2015. Les journalistes ont décrit un «système corrompu», fonctionnant en «circuit fermé», avec des institutions publiques qui passent contrat avec des sociétés de publicité et des sociétés de distribution commerciale proches du pouvoir.

<sup>24</sup> La Cour constitutionnelle n'a pas encore statué en la matière.

<sup>25</sup> <https://rsf.org/en/ranking>.

<sup>26</sup> L'Association des journalistes de Macédoine signale 50 agressions de journalistes.

55. Une des premières mesures annoncées par le nouveau gouvernement visait à supprimer le paiement mensuel de la redevance audiovisuelle (qui jusqu'à ce jour finance le service public de radiodiffusion) afin d'alléger la charge financière pesant sur les familles à faibles revenus. Les représentants des médias ont critiqué cette mesure, selon eux populiste, car elle ne renforcera pas l'indépendance du radiodiffuseur public et est contraire aux normes européennes. Il nous a également été rappelé que le journaliste Kezarovski, accusé d'espionnage et de chantage, est depuis trois ans en détention provisoire<sup>27</sup>.

#### IV. Premières mesures prises par le nouveau gouvernement

56. Le 5 juillet 2017, le Premier ministre Zoran Zaev et le vice-Premier ministre Bujar Osmani ont présenté la feuille de route du gouvernement en matière de réformes. Le document, intitulé «Plan 3-6-9», présente les priorités du gouvernement en matière de réformes à mettre en œuvre dans les 3, 6 et 9 mois à venir. Ce plan prévoit des mesures visant à améliorer l'administration des élections, à consolider l'État de droit, à renforcer l'indépendance des organismes de réglementation, à réformer l'administration publique et à promouvoir la liberté des médias.

57. Le plan comprend également une partie sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, avec notamment l'adoption par le gouvernement d'un nouveau projet de loi sur l'usage des langues, que le gouvernement s'est engagé à soumettre pour examen à la Commission de Venise. Ce projet de loi étendant l'usage officiel de la langue albanaise a été adopté le 4 août 2017 par le gouvernement. Le Premier ministre Zaev a également indiqué que des dispositions controversées ne figurant pas dans le projet de loi, visant par exemple à ajouter l'albanais sur les billets de banque et les pièces de monnaie, ainsi que sur les insignes de l'armée et les uniformes de la police, seraient également transmises à la Commission de Venise. Le projet de loi a été présenté au parlement au titre d'une procédure accélérée<sup>28</sup>. Il a été critiqué par le VRMO-DPMNE (qui le juge inconstitutionnel et contraire à l'intérêt national), ainsi que par le BESA et le PDA, qui estiment qu'il ne contribuera pas à ériger l'albanais en langue officielle nationale.

58. Plusieurs mesures ont également été prises dans le domaine judiciaire:

- Le 28 juillet 2017, le ministre de la Justice a annoncé la suppression du Conseil pour la responsabilité disciplinaire et l'évaluation des juges, un organe disciplinaire créé en 2015 par le parti au pouvoir et qualifié d'instrument politique par l'opposition d'alors. La Commission de Venise avait également à cette époque exprimé des critiques à l'encontre de cette institution<sup>29</sup>. Le parlement devrait examiner cette proposition en octobre 2017. Les procédures disciplinaires relèveraient de nouveau de la compétence du Conseil de la magistrature.
- Le 17 août 2017, le Procureur général Marko Zvrlevski a été démis de ses fonctions par le parlement par 64 voix (dont une voix du DPA est une du BESA), sans voix contre (les députés du VMRO-DPMNE avaient quitté la séance), à la demande du gouvernement, qui avait reçu un avis positif du Conseil des procureurs.
- Le 14 septembre 2017, le parlement a mis fin au mandat de la «commission de lustration», établie en 2009 et critiquée par l'Assemblée<sup>30</sup> et la Commission de Venise. Le processus de lustration a été suspendu en 2015 dans le cadre de l'application de l'Accord de Przino.
- Le 21 septembre, le gouvernement a annoncé son intention de gracier tous les détenus condamnés à des peines d'emprisonnement inférieures à six mois et de réduire de 30 % les peines des détenus condamnés à moins de cinq ans d'emprisonnement pour lutter contre le surpeuplement carcéral et les conditions inhumaines en prison, dans le cadre d'une réforme plus vaste du système judiciaire<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> Voir notre note d'information précédente, [AS/Mon \(2016\) 06 rev](#), paragraphe 53.

<sup>28</sup> Cette procédure est utilisée pour les textes de loi nécessaires à l'intégration à l'Union européenne. Elle octroie un délai de trois jours maximum pour les auditions des commissions parlementaires visant à examiner le projet de loi, puis un délai de trois jours maximum pour les débats en plénière, avant soumission du texte au vote.

<sup>29</sup> Voir Avis sur les lois relatives à la responsabilité disciplinaire et à l'évaluation des juges de «L'Ex-République yougoslave de Macédoine», adopté par la Commission de Venise lors de sa 105ème session plénière (Venise, 18-19 décembre 2015), [CDL-AD \(2015\)042](#).

<sup>30</sup> Voir [Résolution 1949 \(2013\)](#), Dialogue postsuivi avec «l'ex-République yougoslave de Macédoine», paragraphe 16.

<sup>31</sup> <http://www.balkaninsight.com/en/article/macedonia-plans-easing-pressure-on-crowded-prisons-09-20-2017>. Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), dans son rapport de mars 2016, s'est déclaré gravement préoccupé par la situation du système pénitentiaire et a mis en lumière des lacunes graves et persistantes dans les prisons (en particulier celle d'Idrizovo). Il a averti que la non mise en œuvre persistante de ses recommandations ne lui laisserait pas d'autre choix que de déclencher la procédure prévue à l'article

- À l'issue de ses 100 premiers jours au pouvoir, le Premier ministre Zaev a annoncé que le gouvernement élaborerait une stratégie de réforme judiciaire, considérée comme une priorité par le gouvernement, afin de rétablir l'État de droit et la confiance dans la justice.

59. Au niveau international, un «Accord d'amitié, de bon voisinage et de coopération» a été signé par le Premier ministre Zaev et le Premier ministre bulgare Boyko Borisov le 1<sup>er</sup> août 2017, ouvrant la voie à une coopération bilatérale plus étroite dans plusieurs domaines, notamment l'énergie, les infrastructures de transport et de communication, les services financiers et les marchés des capitaux. Les négociations ont également repris avec la Grèce sur ces mêmes points, qui continuent de freiner l'intégration euro-atlantique souhaitée par la Macédoine.

## V. Remarques conclusives

60. Notre visite s'est déroulée à un moment crucial, c'est-à-dire à la fin d'une crise politique ayant duré trois ans et ayant mis en suspens de nombreuses réformes. Nous avons relevé que les partisans des réformes étaient – prudemment – optimistes. Les représentants de la société civile affichaient la même prudence quant à la capacité des nouvelles autorités à surmonter des modes de gouvernance communs à tous les partis politiques et ayant empêché la bonne gouvernance du pays depuis son indépendance. La capacité du nouveau gouvernement à mener effectivement à bien les réformes attendues, conformément à nos normes, constituera donc une épreuve décisive.

61. À la suite d'une visite effectuée par un expert de haut niveau de la Commission européenne, Reinhard Priebe, en juin et juillet 2017, une version actualisée du «rapport Priebe» a été publiée en 2017. Nous espérons que l'ensemble des partis politiques fera les compromis nécessaires et engagera un dialogue constructif afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport, un moyen également de remplir les obligations contractées par le pays envers le Conseil de l'Europe.

62. Pour notre part, nous avons eu le sentiment que les attentes étaient élevées, en particulier du côté des médias et de la société civile, s'agissant de la contribution que le Conseil de l'Europe pourrait apporter au nouveau programme de réforme. Mis à part la législation électorale, le système judiciaire et les médias, d'autres questions ont été évoquées, telles que la réforme de l'administration publique (et la nécessité de renforcer l'efficacité du recrutement au mérite afin de rétablir le principe de transparence et de responsabilité, y compris au niveau local), l'assistance à fournir aux parquets, le renforcement des relations interethniques et la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, ainsi que la contribution constructive des ONG au processus de décision.

63. Nous n'avons que trop tardé à présenter un rapport sur le dialogue postsuivi avec «l'ex-République yougoslave de Macédoine», mais ce retard est imputable à la persistance des crises politiques. Nous avons donc l'intention de retourner à Skopje cet automne pour examiner la mise en œuvre des réformes attendues, afin de soumettre un rapport à la commission de suivi en 2018.

---

10.2 de la [Convention](#) [c'est-à-dire faire une déclaration publique à ce sujet]. Rapport du CPT de mars 2016 ([CPT/Inf\(2016\)](#)) et Résumé exécutif ([CPT/Inf\(2016\)/part](#)).

## **ANNEXE 1 – Programme de la visite d'information à Skopje (30 mai-1<sup>er</sup> juin 2017)**

M<sup>me</sup> Lise Christoffersen, Norvège, Groupe socialiste

M. Valeriu Ghiletschi, République de Moldova, Groupe du Parti populaire européen

### **Mardi 30 mai 2017**

- 13h15 Déjeuner de travail avec M<sup>me</sup> Monica Martinez, Cheffe des opérations, Bureau de Programme du Conseil de l'Europe à Skopje
- 14h30 Rencontres avec des médias
- **M<sup>me</sup> Vesna Nikodinovska**, Chargée de programme de l'Institut macédonien pour les médias
  - **M. Naser Selmani**, Président de l'Association des journalistes de la Macédoine
- 15h30 Rencontre avec des représentants des ONG et de la société civile
- 15h30-16h10 Rencontre avec **M. Bogdan Ilievski**, dirigeant, et **M. Boris Damovski**, membre du "Mouvement commun macédonien"
- 16h15-17h15 Table ronde avec certaines ONG
- **M. Petrit Sarachini** et **M<sup>me</sup> Sonja Eftovska**, Centre pour la liberté (CIVIL)
  - **M<sup>me</sup> Slagjana Taseva**, Transparency International
  - **M. Gordan Kajaldziev**, Commission Helsinki pour les droits de l'homme
  - **M<sup>me</sup> Teodora Pop Trajkov**, Organisation MOST
  - **M<sup>me</sup> Kristina Dimovska**, EPI (Institute pour la politique européenne)
  - **M<sup>me</sup> Svetlana Kjoseva**, MYLA (Association macédonienne des jeunes juristes)
  - **M. Miroslav Draganov**, Institut pour les droits de l'homme
- 17h30-18h00 Rencontre avec **S.E. M. Talat Xhaferi**, Président du Parlement
- 20h00 Dîner de travail avec **M<sup>me</sup> l'Ambassadeur Nina Suomalainen**, Cheffe de la mission de l'OSCE, et **M. l'Ambassadeur Samuel Žbogar**, Chef de la délégation de l'Union européenne à Skopje

### **Mercredi 31 mai 2017**

- 09h50-10h35 Rencontre avec **M. Zoran Zaev**, Président de «l'Union sociale démocratique de Macédoine» (SDSM) et **M. Oliver Spasovski**
- 10h40-11h25 Rencontre avec **M. Ejup Alimi**, Coordinateur de «l'Union démocratique pour l'intégration» (DUI)
- 11h30-12h15 Rencontre avec **M. Bilal Kasami**, Dirigeant de BESA, **M. Shrepa Hadri**, **M. Zaqirja Ibrahim** et **M. Afrim Gasti**, membres
- 12h20-13h05 Rencontre avec **M. Zijadin Sela**, Dirigeant de l'Alliance des Albanais (AA)
- 13h10-13h55 Rencontre avec **M. Bardhyl Dauti**, Parti démocratique des Albanais (DPA)
- 14h00-15h20 Déjeuner de travail offert par la délégation de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» auprès de l'APCE, en présence de **M<sup>me</sup> Renata Deskoska** et **M. Stefan Bogoev**
- 15h30-16h00 Rencontre avec **M. Nikola Poposki** et **M. Alexander Nikoloski**, Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne – Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne (VRMO-DPMNE)
- 16h15-17h00 Rencontre avec **M. Jovo Vangelovski**, Président de la Cour suprême
- 17h10-17h55 Rencontre avec **M<sup>me</sup> Katica Janeva**, Procureure spéciale contre les crimes relatifs au et résultant du contenu des interceptions illégales des communications

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017**

09h00-09h45 Rencontre avec des représentants de l'Association des unités de l'autonomie locale (ZELS):

- **M. Koce Trajanovski**, Maire de Skopje (VRMO-DPMNE), Président de ZELS
- **M. Nevzat Bejta**, Maire de Gostivar (DUJ), Vice-président
- **M. Zoran Damjanovski**, Maire de Kumanovo (SDSM), Vice-président

10h00-10h45 Rencontre avec **M. Aleksandar Cicakovski**, Président de la Commission électorale d'Etat et des membres

11h00-11h45 Rencontre avec **M. Nikola Ivanovski**, Président de la Cour constitutionnelle

12h00-12h45 Rencontre avec **M. Zoran Karadzovski**, Président du Conseil de la magistrature

15h00 Débriefing de la délégation

**ANNEXE 2 – Déclaration des corapporteurs, 02/06/2017**

**Skopje : les corapporteurs saluent la formation d'un nouveau gouvernement et espèrent des réformes durables et inclusives**

Au terme d'une visite de trois jours à Skopje, Lise Christoffersen (Norvège, SOC) et Valeriu Ghiletschi (République de Moldova, PPE/DC), corapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le dialogue postsuivi avec « l'ex-République yougoslave de Macédoine », ont fait la déclaration suivante :

« Nous nous félicitons de la formation d'un nouveau gouvernement le 31 mai 2017, en espérant qu'il mettra fin à la crise politique qui perturbe le fonctionnement des institutions démocratiques depuis le mois d'avril 2014. Nous saluons également l'engagement pris par le nouveau Premier ministre, M. Zaev, de promouvoir une gouvernance inclusive et d'œuvrer pour le bien de tous les citoyens, ce qui est capital dans une société divisée ».

« Les attentes des citoyens sont nombreuses. Ils aspirent à des réformes et à une plus grande intégration européenne, et il ne faut pas les décevoir. Des élections législatives anticipées ont eu lieu en décembre 2016 et leurs résultats ont été acceptés par tous les acteurs politiques. Nous encourageons désormais la coalition au pouvoir à jeter des ponts, à écouter les préoccupations et les craintes exprimées par différents pans de la société et à proposer une plateforme politique basée sur l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme, qui aidera à bâtir la cohésion sociale et à panser les plaies ».

« Le pays devra faire face à de multiples difficultés et mener des réformes de taille qui nécessiteront l'adhésion et la participation de toutes les forces politiques, notamment en ce qui concerne la réforme du système judiciaire, le renforcement de la liberté des médias, la dépolitisation des institutions de l'État et une décentralisation effective. En 2015/2016, les quatre grands partis politiques se sont engagés à appliquer l'Accord de Przino et les « priorités de réformes urgentes » parrainés par la Commission européenne. Nous attendons aujourd'hui qu'ils tiennent parole et facilitent le lancement de véritables réformes, profondes et durables, conformément aux recommandations de la Commission de Venise et d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe ».

« Nous prenons note du souhait exprimé par le nouveau président du parlement, M. Xhaferi, d'améliorer le contrôle exercé par l'assemblée législative sur le gouvernement. Nous condamnons une nouvelle fois les attaques violentes et inacceptables qui ont visé des parlementaires dans l'enceinte même du parlement le 27 avril 2017. Le parlement est et doit rester un lieu de débat politique, où des accords sont conclus par des moyens pacifiques et démocratiques. Toutes les mesures doivent être prises pour empêcher ce type de violence de se reproduire et pour garantir le plein respect des institutions parlementaires ».

Reconnaissant le travail de Mme Katica Janeva, « procureure spéciale pour les infractions liées au contenu des interceptions illégales de communications », les corapporteurs de l'APCE espèrent que les procédures relatives aux écoutes téléphoniques illégales se dérouleront correctement, notamment dans les tribunaux. Ils tablent également sur une révision rapide de la loi sur la protection de la vie privée et de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux recommandations de la Commission de Venise, pour renforcer ces procédures en cours.

Les corapporteurs de l'APCE ont par ailleurs discuté avec la Commission électorale nationale des travaux en cours de mise à jour des listes électorales. Ils saluent la décision prise hier par le parlement de permettre aux maires de remplir leurs obligations et d'exercer leurs compétences d'ici l'organisation des élections locales trop longtemps différées, qui auront lieu en octobre 2017. « Même s'il est confronté à des épreuves, le pays doit poursuivre son processus de démocratisation et le Conseil de l'Europe est disposé à continuer de soutenir les autorités nationales », ont-ils conclu.

Durant leur visite d'information, les corapporteurs ont rencontré le président du parlement, M. Xhaferi, les dirigeants des groupes politiques, les membres de la délégation de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » auprès de l'APCE, la procureure spéciale, le président de la Cour constitutionnelle, le Conseil de la magistrature et la Cour suprême, le président de l'Association des collectivités locales, le président et les membres de la Commission électorale nationale, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, de médias et d'organisations internationales.